



Question

GROUPE DES DÉPUTÉ·ES COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS

au gouvernement

PATRICK BRAQUEZEC

Député de Seine-Saint-Denis

BAGAGISTES DE ROISSY

Monsieur le Ministre de l'intérieur,

Depuis plusieurs mois maintenant des centaines d'employés se sont vu retirer ou refuser leur habilitation d'accès à la plateforme aéroportuaire de Roissy pour des raisons diverses. Plus particulièrement, des dizaines de salariés, en raison de leur origine ou de leur appartenance religieuse, ont été avertis de l'abrogation de leur titre d'accès en zone réservée perdant ainsi du jour au lendemain leurs emplois, sans préavis ni indemnités. Aucune justification précise n'est portée à la connaissance des salariés pour justifier ces décisions. On pourrait penser qu'elles relèvent de motifs sans rapport avec la sûreté.

Les propos du sous-préfet de Roissy rattaché à votre autorité sont en effet laconiques. Les personnes en question présenteraient selon lui un risque de «vulnérabilité ou de dangerosité» pour la plateforme aéroportuaire. Il n'invoque aucun fait précis. Comble de l'absurdité : il revient aux salariés, je cite, «d'apporter la preuve d'un comportement insusceptible de porter atteinte à la sûreté aéroportuaire».

Est-il acceptable que dans une démocratie, les représentants de l'Etat fassent peser sur certains de nos concitoyens un tel soupçon de culpabilité, au risque de porter gravement atteinte à la liberté de conscience et de nourrir des logiques de replis communautaires ? Disons-le franchement le Monsieur le Ministre, ce type de pratique ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons d'une République laïque. Particulièrement quand elles sont le fait de l'Etat dont les représentants ont pour devoir de garantir les droits et les libertés individuels les plus fondamentaux. Notre groupe proposera, dans les prochains jours, la création d'une commission d'enquête relative aux «critères d'attribution et de renouvellement des agréments et des habilitations en zones réservées».

Mais dès à présent, Monsieur le Ministre, nous voudrions que vous nous éclairiez sur votre position de fond sur ces faits concrets et sur les éventuelles instructions que vous comptez donner au sous-préfet qui refuse apparemment de recevoir les représentants syndicaux ?

RELATIONS PRESSE

Tél. : 01 40 63 60 84 • presse.cr@assemblee-nationale.fr • Fax : 01 40 63 53 87

Assemblée nationale • Groupe des député·es communistes et républicains
126, rue de l'université • 75355 PARIS CEDEX 07 SP • Tél. : 01 40 63 60 83 • Fax : 01 40 63 55 21
[http : //www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr](http://www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr) • groupe.cr@assemblee-nationale.fr